

PLATE-FORME DE CONCERTATION DE L'ECONOMIE SOCIALE

AVIS RELATIF A LA REPARTITION DU FINANCEMENT POUR 2016 AUX ENTREPRISES D'INSERTION (EI) ET AUX INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI (ILDE) AGREES

27 mai 2016

Lors de sa réunion du 27 mai 2016, la plate-forme de concertation de l'économie sociale a examiné la proposition de répartition du financement pour 2016 aux EI et aux ILDE agréées, élaborée par la Direction de la Politique de l'Emploi et de l'Economie plurielle - Bruxelles Economie et Emploi - du Service public régional de Bruxelles (SPRB), ci-après l'Administration.

La **plate-forme** a pris connaissance du tableau de répartition du financement établi par l'Administration en fonction du budget disponible (8.966.000 €), selon la clé de répartition déjà utilisée depuis 2008. Le budget prévoit cette année une première augmentation forfaitaire de 19.059,59€ pour chaque projet n'atteignant pas le montant maximum fixé par l'ordonnance du 18 mars 2004, et une seconde augmentation de 403,54€.

La **plate-forme** constate que l'allocation budgétaire consacrée au financement des EI et des ILDE a été augmentée en 2016, même si le montant ne suffit toujours pas à financer les projets en conformité avec l'ordonnance du 18 mars 2004. Elle constate que certains projets voient leur financement diminuer en 2016 par rapport à 2015, du fait de la répartition par tranches (passage de 1 à 4 travailleurs, de 4 à 8, ...) qui privilégie les petites entités.

La **plate-forme** émet un avis favorable quant à la répartition du financement pour 2016.

Quatre membres émettent un avis favorable.

Deux membres s'abstiennent, voulant pouvoir rendre un avis sur une répartition du financement correspondant aux critères fixés par l'ordonnance. Ils attirent l'attention sur la situation financière problématique que rencontreront les projets qui verront leur financement -parfois sensiblement- diminuer en 2016, du fait du passage à une tranche supérieure.

* * * *

* * *

*